

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le bureau de la Caisse des écoles s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame F. AUVINET.

**Etaients présents :** Françoise AUVINET, Véronique L'ANDAIS, Virginie BOUSSY, Didier ROUSSEAU, COLONNIER Jacky,

**Absents :** Monsieur l'inspecteur académique, Mme BRANCHU Sabine, Cyrille MERCIER

**Pouvoirs :**

Madame SCHOTT Laurence donne pouvoir à Françoise AUVINET

Madame THOREAU Marie-Christine donne pouvoir à COLONNIER Jacky

Monsieur COLONNIER Jacky ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné secrétaire de séance pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Auvinet demande s'il y a des remarques concernant le précédent PV

Aucunes remarques signalées.

**1- OBJET : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 SECTION FONCTIONNEMENT**

Madame la présidente présente aux membres de la caisse des écoles présents la décision modificative au budget fonctionnement numéro 1 à enregistrer comme suit :

Budget caisse des écoles- section fonctionnement DM 1

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
65548 Autres contributions	+1763 €
64111 Personnel Titulaire	-1763 €

Après discussion et délibération, la caisse des écoles à l'unanimité :

**AUTORISE** Mme la présidente à passer la décision Modificative numéro 1

**2) Dossier travaux de l'école**

Mme le Maire expose les travaux :

Un plan après modifications est présenté aux membres de la Caisse des écoles, notamment la création d'un sas à l'entrée, d'un bureau de la Direction et la redistribution des salles et des couloirs.

Dès le début des vacances de février le déménagement commencera pour les classes maternelles vers la salle des fêtes (SDF).

Une cloison sera installée dans la SDF pour séparer les classes de la cantine qui sera installée à côté de l'estrade.

Les classes ainsi que la garderie seront installées en entrant dans la SDF.

La salle de repos se trouvera sous la scène en sous-sol.

Des barrières seront installées dans la cour, ainsi qu'un bloc sanitaire.

Les autres classes déménageront la 1ère semaine des vacances de printemps au niveau de la salle du foot.

Des barrières et un bloc sanitaire seront également installés.

Des modifications devront avoir lieu au niveau du transport scolaire des enfants d'Artannes, puisqu'il faudra prévoir 2 arrêts : 1 à la SDF et 1 au stade de foot.

Un appel aux parents sera fait pour une aide pour le déménagement au printemps et à la rentrée.

Une entreprise de nettoyage sera contactée pour effectuer un grand nettoyage avant la rentrée.

Une benne sera installée lors des déménagements pour récupérer les déchets.

Les travaux prévus peuvent être consultés sur le site [lecoudraymacouard.fr](http://lecoudraymacouard.fr) – vie municipale - compte rendus – PV du CM du 07/11/2018.

**Une réunion avec les parents aura lieu le lundi 21 janvier 2019.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **Prix de la garderie :**

Mme Boussy rappelle que la garderie est facturée à l'heure, alors que le matin elle n'est ouverte que de 7h00 à 8h35.

Le principe est que toute heure commencée est due.

Un enfant arrivant à 7h50, par exemple, aura à payer la 1ère heure ainsi que la 2ème heure, alors qu'il ne sera resté que 45 min

Le problème se pose moins le soir car la garderie est ouverte 2 heures complètes.

Une réflexion doit donc avoir lieu pour remédier à ce problème (facturation à la 1/2heure??)

Le règlement pourrait être revu lors de la prochaine réunion de la caisse des écoles.

### **Communication garderie**

Il est demandé à la mairie du Coudray d'informer la mairie d'Artannes en ce qui concerne la garderie. En effet, il a été constaté récemment que la mairie d'Artannes n'était pas informée quand la garderie refusait (à juste titre) un enfant.

### **Direction de la garderie**

Mme Huet prendra la direction de la garderie. Pour cela elle doit suivre une formation BAFA-D qui sera prise en charge par la commune du Coudray. Cette formation aura lieu pendant les vacances scolaires.